

Depuis l'entrée en vigueur de la chasse aux chômeurs en 2004, la FGTB n'a pas économisé son énergie pour dénoncer ces mesures désastreuses et inefficaces.

Tant au niveau politique que dans les rues, nous avons occupé le terrain avec nos militants et affiliés.

Grâce à nos actions et votre participation, nous avons obtenu des **modifications** dans la politique menée par le gouvernement belge.

## **Mais, celles-ci ne suffisent pas !**

L'austérité, la précarisation du marché du travail et le renforcement des obligations en matière de chômage stigmatisent toujours plus les demandeurs d'emploi.

Chômage structurel et concurrence entre les travailleurs occultent trop souvent les difficultés quotidiennes rencontrées par les bénéficiaires d'allocations sociales (accès à la formation, aux soins de santé, à un logement décent, à la mobilité...).

**De plus en plus de nos affiliés se retrouvent en situation d'extrême précarité, sans parfois savoir vers qui se tourner.**

**À vos côtés dans le combat, la FGTB Liège-Huy-Waremme met à votre disposition une permanence sociale !**

# **La permanence sociale**

## **Horaire**

**Sans rendez-vous :**  
mardi et jeudi matin.

**Sur rendez-vous :**  
mardi et jeudi après-midi.

## **Contact**

Magali DAVID

04 221 97 19

magali.david@fgtb.be

**FGTB Liège-Huy-Waremme**

Rez-de-chausée

Place Saint-Paul 9/11

4000 LIEGE

**www.fgtb-liege.be**

# **FGTB**

**Liège - Huy - Waremme**

## **PERMANENCE SOCIALE**

**Conseils,  
accompagnement  
et orientation  
dans le domaine social,  
privé et professionnel...**



# Pourquoi une permanence sociale ?

Dans un premier temps, la permanence sociale a été créée suite à la décision du gouvernement de limiter dans le temps les allocations d'insertion (obtenues sur base des études).

Les allocations d'insertion sont octroyées pendant 3 ans maximum si :

- Vous avez moins de 30 ans, et vous êtes cohabitant.
- Et jusqu'à 33 ans si vous êtes chef de ménage, isolé ou cohabitant privilégié !

Passé ce délai, si vous n'avez pas travaillé au moins 6 mois dans les 24 derniers mois, vous serez exclu !

Des prolongations sont peut-être possibles... Contactez-nous !

**MOBILISONS-NOUS !**

**Pour faire changer les choses !  
Ensemble, on est plus forts !**

La permanence sociale a ensuite été étendue aux problématiques suivantes :

- Conseil et accompagnement suite à la limitation des allocations d'insertion (fin de droit).
- Information et orientation dans le domaine social, professionnel et privé.
- Accompagnement dans les démarches vers le CPAS.
- Soutien administratif.
- Orientation vers nos experts chômage et juridique.
- Réorientation vers les partenaires associatifs locaux et les services d'aide...
- Information en matière de logement et d'énergie.
- Conseil et orientation en matière de santé.
- Orientation en matière de médiation de dettes et règlement collectif de dettes.
- Information sur la Centrale solidarité.



**D'autres services sont également à votre disposition**

## Votre permanence chômage

Nous avons 18 permanences chômage sur l'arrondissement Liège-Huy-Waremme, trouvez la plus proche de chez vous sur [www.fgtb-liege.be](http://www.fgtb-liege.be).

## L'office de droit social

Quand vous rencontrez un problème juridique concernant le droit du travail ou la sécurité sociale.

## Le service « Disponibilité des chômeurs »

Si vous êtes convoqué par le Forem dans le cadre du contrôle de votre disponibilité sur le marché de l'emploi.

## La permanence Aide Emploi-Formation

Nous vous aiderons pour : rédaction de CV, lettre de motivation, méthodes de recherches d'emploi, entretien d'embauche, formation...

## Le service « Auditions ONEM »

Quand vous êtes convoqué pour une audition à l'ONEM (service litiges).



**04 221 95 11**